

Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école de la Pommeraie

Procès-verbal du conseil d'établissement tenu le 20 mars 2023 à
19 h à l'école de la Pommeraie

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Karine St-Pierre	Présidente
M. Markus Gauthier	Parent – substitut à la présidence
Mme Marie-Ève Chavarie	Parent substitut
Mme Catherine Op de Beck	Parent
M. Laurent Jodoin	Parent
Mme Nancy Michaud	Service de garde
Mme Gitane Bouchard	Personnel de soutien
M. Mathieu Rousseau-Vary	Enseignant spécialiste substitut
Mme Marie-Christine Bilodeau	Enseignante
Mme Mélanie Asselin	Enseignante
Mme Geneviève Gilbert	Enseignante

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

Mme Mélanie Cadorette	Directrice
-----------------------	------------

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Sandrine Labrie	Parent
Mme Charline Bouffard	Enseignante spécialiste
M. Steve Patenaude	Parent
Mme Marie-José Rémy	Parent substitut

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la réunion à 19 h 08. Le quorum est constaté.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE22-23-27

Il est proposé par M. Markus Gauthier et appuyé par Mme Gitane Bouchard d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

OUVERTURE DE LA RÉUNION

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE

Suivi

8. La compagnie Yna Image a le mandat de faire l'album des finissants 2022-2023. C'est d'ailleurs ce matin que les photos ont été prises.

CE22-23-28

Il est proposé par Mme Geneviève Gilbert et appuyé par Mme Nancy Michaud d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 6 février 2023.

Adopté à l'unanimité

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

5. PEVR ET PROJET ÉDUCATIF - INFORMATION

Rien à ajouter pour le moment. Comme indiqué à la précédente réunion, une première rencontre a eu lieu avec le comité pédagogique de notre école.

En juin, lorsque les enfants seront en vacances, tous les membres du personnel (soutien, professionnel et enseignant) se réuniront pour revoir les valeurs de notre école en lien avec le PEVR. En août, tout le personnel se réunira de nouveau afin de voir les objectifs visés par notre établissement.

Le CSSP a envoyé un courriel à tous les parents à ce sujet. Toutes les zones de vulnérabilité ont été nommées.

À l'école de la Pommeraie, nous aimerions possiblement mettre l'emphase sur l'écriture et les mathématiques. Nous songeons aussi au bien-être, quoiqu'il soit plus ardu de quantifier cette dernière option.

Le projet de PEVR devra être déposé en 2024.

6. MESURES PROTÉGÉES : RÉOLUTION

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2022-2023 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Nancy Michaud il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

7. JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DU SERVICE DE GARDE 2023-2024

Les journées pédagogiques de la prochaine année scolaire seront toutes déployées à l'école. Aucune sortie n'est prévue afin de ne rien imposer à la future technicienne qui sera en poste dès juillet, mais aussi parce que la pénurie de personnel ne le permet pas présentement.

8. COURSE (CAMPAGNE DE FINANCEMENT)

C'est maintenant officiel, l'école de la Pommeraie aura sa course financée en mai prochain. La formule est simple : les parents offrent un montant x par tour réalisé par leur enfant.

9. SONDAGE AUX ÉLÈVES

Nous nous interrogeons sur la nécessité de garder le sondage aux élèves dans son intégralité. Le bien-être étant variable selon l'humeur du matin, nous voudrions probablement alléger le sondage tel qu'il a été présenté afin de réduire ladite portion sur le bien-être et de garder la partie sur la sécurité.

Nous verrons à l'adapter tout en respectant les normes du Ministère.

10. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Il est absent

11. PAROLE AU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y en a pas

12. LA VIE AU SERVICE DE GARDE

Le manque de personnel se fait ressentir. C'est l'année où il y a le plus de demandes de congés pour partir en voyage et, malgré les refus, les employées décident tout de même de partir. Les autres éducatrices pallient le manque. Une éducatrice a quitté l'école pour un poste d'agent de bureau et une surveillante du dîner est partie. Mme Annie Godin, technicienne en service de garde par interim, a donc pris un groupe de service de garde et Mme Mélanie Cadorette s'occupe d'un groupe de dîneurs en attendant de trouver les perles rares qui viendront nous prêter main forte.

13. LA VIE À L'ÉCOLE

Cette semaine, c'est le défi Chin-Chin pour inciter les élèves à boire de l'eau plutôt que des jus et autres.

Le mois dernier, nos élèves de 6^e année ont vécu une superbe classe neige. Malgré les imprévus (panne de courant, un système d'alarme qui sonne pendant 3 heures en pleine nuit et coupure d'eau pendant un bon moment), les élèves sont revenus enchantés et la tête pleine de souvenirs.

Projet Vélo : Mme Mélanie Cadorette a discuté avec Vélo Québec qui offre un programme de sécurité à Vélo aux élèves du 3^e cycle : Comment se comporter à Vélo. Le programme s'enseigne ainsi : 6 cours pratiques, 6 cours théoriques, 1 examen et un compte-rendu aux parents. Nous aimerions tenter l'expérience et obtenir un partenariat avec la ville de Mont-Saint-Hilaire à cet effet puisque les futurs cyclistes prudents sont des citoyens de la ville. Ce mercredi, les élèves de la 1^{re} à la 6^e année assisteront à un concert de la part de l'ensemble Buzz cuivres.

Mme Christelle, enseignante en musique, M. François, enseignant de 6^e année et Mme Mélodie Gagné, orthopédagogue organisent un concert de talents : La pomme Chantante. Les jeunes artistes de notre école ont jusqu'au 28 mars pour s'inscrire aux auditions.

Le 15 avril prochain, le chœur monté par Mme Christelle prendra part au grand événement « Enchantons-nous » à St-Hyacinthe.

14. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION

Nous reportons ce point à la prochaine séance, car nous attendons un document de la part du CSSP.

15. AUTRES

Rien à ajouter

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Gitane Bouchard et appuyé par Mme Nancy Michaud de lever l'assemblée à 20 h 18.

CE22-23-30

Karine St-Pierre
Présidente

Mélanie Cadorette
Directrice